

SECTION 5 – LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DOPAGE

- 5.1 La FCBG est contre le recours aux substances interdites et à usage restreint et aux pratiques proscrites aux athlètes dans le but d'améliorer les performances.
- 5.2 La FCBG souscrit aux principes de la politique adoptée par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport - **le Programme canadien antidopage (PCA) - 2021.**